

À l'ouverture de la séance du 07 mars 2019, 26 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 21 membres présents, 5 procurations).

1. Procès-verbal du CA

1.1 Procès-verbal du CA du 31 janvier 2019

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 31 janvier 2019 est approuvé sous réserve de la modification suivante, page 3 : « Mme QUINCHARD regrette que l'Université d'Angers n'ait pas été concertée dans la création de l'EUR « IS Blue ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

2. Prospective et moyens

2.1 Rapport annuel de performance 2018

Le rapport annuel de performance 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour (un.e membre est arrivé.e en cours d'instance).

2.2 Compte financier, annexes et analyse financière

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1 444,6** ETPT sous plafond et **373,9** ETPT hors plafond
- **153 601 191 €** d'autorisations d'engagement
 - 123 660 779 € personnel
 - 23 539 867 € fonctionnement
 - 6 400 545 € investissement
- **150 607 657 €** de crédits de paiement
 - 123 658 437 € personnel
 - 22 032 732 € fonctionnement
 - 4 916 488 € investissement
- **155 277 518 €** de recettes
- **4 669 862 €** de solde budgétaire

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 23 membres en exercice et avec 28 voix pour (un.e membre est arrivé.e en cours d'instance).

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **4 671 207 €** de variation de trésorerie
- **413 424 €** de résultat patrimonial (dont un bénéfice de 691 529,16 € au titre du budget principal et un déficit de 278 104,99 € au titre du SAIC)
- **2 950 975 €** de capacité d'autofinancement
- **3 489 825 €** de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 23 membres en exercice et avec 28 voix pour.

2.3 Proposition d'affectation du résultat 2018

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2018 du budget principal, soit **691 529,16 €**, en réserves et le déficit du SAIC, soit **278 104,99 €**, en report à nouveau. Dans le cadre de la suppression du SAIC, en 2019, il décide également d'affecter le solde du compte Report à nouveau sur le compte Réserves.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 23 membres en exercice et avec 28 voix pour.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la délibération portant sur le compte financier, ses annexes, l'analyse financière et l'affectation du résultat 2018.

2.4 Modification du dispositif de rémunération des intervenants ponctuels

La modification du dispositif de rémunération des intervenants ponctuels est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2.5 Appel à cotisation UNESS 2019

L'appel à cotisation UNESS 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3. Recherche

3.1 CPER FEDER TRANSLAT

La demande de subvention FEDER est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4. Enseignement et vie étudiante

4.1 Admission en Master 2 de Droit : capacités d'accueil

Dans le cadre de l'admission en Master 2 de Droit, les capacités d'accueil sont approuvées. Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

4.2 Admission en Master 2 de Droit : dates de recrutement

Dans le cadre de l'admission en Master 2 de Droit, les dates de recrutement sont approuvées sous réserve de vérification de la date de clôture de dépôt des dossiers candidats pour le M2 mention droit public parcours histoire du droit et des institutions.

La date du 24 août 2019 étant confirmée, les dates de recrutement sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.3 Création du D.U. « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

La création du D.U. « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.4 Création d'un nouveau parcours de master « Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E) » - Faculté de Droit, Economie, Gestion

La création d'un nouveau parcours de master « Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E) » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

4.5 Modification du D.U. « Sciences criminelles » - Faculté de Droit, Economie, Gestion

La modification du D.U. « Sciences criminelles » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

4.6 Demande de co-accréditation avec l'Université de Tours pour la mise en œuvre du diplôme d'État « Infirmier en pratique avancée » – Faculté de Santé

La demande de co-accréditation avec l'Université de Tours pour la mise en œuvre du diplôme d'État « Infirmier en pratique avancée » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.7 Convention de partenariat avec le Réseau des Services Sociaux Interentreprises de France (RESSIF GIE) pour la création et la mise en œuvre du Diplôme d'Université « Accompagnement Psycho-Social en Milieu de Travail » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.8 Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'Université d'Angers et l'Université Libanaise

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.9 Convention spécifique de collaboration entre l'Université d'Angers (France) et l'Université autonome du Yucatan (Mexique) afin d'établir les bases d'un double diplôme dans le cadre de l'échange d'étudiants en licence mention sciences sociales parcours tourisme, hôtellerie, restauration et évènementiel – UFR ESTHUA Tourisme et Culture

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, le 07 mars 2019

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Olivier HUISMAN